

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L' UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS 3 de l'Inserm dans sa séance du 20 au 24 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1^{er} au 5 juillet 2019 ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : « Institute for Translational Research in Inflammation (INFINITE) ».

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1286.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Faculté de Médecine - Pôle Recherche
4ème étage
59045 LILLE

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Nord-Ouest.

Article 5 : Monsieur Laurent DUBUQUOY est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L' UNIVERSITE DE LILLE
Le Président de l'Université de Lille

Jean-Christophe CAMART

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Le Directeur Général
CHU de Lille

